

UGFS BONDS FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - exercice clos le 31 décembre 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de UGFS BONDS FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de **2 818 428 DT**, y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à **101 700 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de UGFS BONDS FUND au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds UGFS BONDS FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire la société United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA).

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion préparé par le Gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en tant que Gestionnaire est responsable de la préparation des états financiers conformément aux normes comptables applicables en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005- 96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant les faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis au Gestionnaire du Fonds.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant

promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons qu'au 31 décembre 2022, le ratio de liquidité et quasi-liquidité du fonds UGFS BONDS FUND est de l'ordre de 19,9% du total des actifs se situant ainsi en-dessous de la limite de 20% prévue par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds.

Tunis le 31 mars 2023

Le Commissaire aux comptes :
Project Group
Hamdi KRIAA

BILAN AU 31/12/2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2022	31/12/2021
Portefeuille-titres	5-1	2 266 615	2 893 134
Titres OPCVM		136 400	184 482
Obligations et valeurs assimilées		2 130 215	2 708 652
Placements monétaires et disponibilités	5-2	563 272	816 663
Placements monétaires		550 949	712 257
Disponibilités		12 323	104 406
TOTAL ACTIF		2 829 887	3 709 797
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5-3	10 334	10 877
Autres créditeurs divers	5-4	1 125	2 846
TOTAL PASSIF		11 459	13 723
ACTIF NET			
Capital	5-5	1 888 272	2 867 618
Sommes distribuables		930 156	828 456
Sommes distribuables des exercices antérieurs		828 456	667 607
Sommes distribuables de l'exercice		101 700	160 849
ACTIF NET		2 818 428	3 696 074
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 829 887	3 709 797

ETAT DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
Revenus du portefeuille-titres	5-6	158 486	171 257
Dividendes		5 929	8 280
Revenus des obligations et valeurs assimilés		152 557	162 977
Revenus des placements monétaires	5-7	6 052	52 513
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		164 538	223 770
Charges de gestion des placements	5-8	41 109	52 977
REVENU NET DES PLACEMENTS		123 429	170 793
Autres charges	5-9	7 598	(5 061)
RESULTAT D'EXPLOITATION		115 831	175 854
Régularisation du résultat d'exploitation		(14 131)	(15 005)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		101 700	160 849
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 131	15 005
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		845	15 485
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		13 800	4 407
Frais de négociation de titres		0	(83)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		130 476	195 663

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	130 476	195 663
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	115 831	175 854
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	845	15 485
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 800	4 407
Frais de négociation de titres	0	(83)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(1 008 122)	(1 986 357)
Souscriptions		
- Capital	2 833 930	4 929 680
- Régularisation des sommes non distribuables	640 216	808 176
- Régularisation des sommes distribuables	72 884	73 418
Rachats		
- Capital	3 645 410	(6 624 240)
- Régularisation des sommes non distribuables	(822 727)	(1 084 968)
- Régularisation des sommes distribuables	(87 015)	(88 423)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(877 646)	(1 790 694)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	3 696 074	5 486 768
En fin de l'exercice	2 818 428	3 696 074
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	302 609	472 065
En fin de l'exercice	221 461	302 609
VALEUR LIQUIDATIVE	12,727	12,214
TAUX DE RENDEMENT	4,20%	5,09%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2022

1. PRESENTATION DU FONDS

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières de catégorie obligataire dont l'agrément du CMF a été accordé le 30 avril 2015 sous le N°25-2015. Ce fonds est régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Le fonds UGFS BONDS FUND a pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le montant initial de souscription était fixé à 500 000 dinars divisés en 50 000 parts de 10 dinars chacune.

Le gestionnaire de ce fonds est la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) et le dépositaire est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

UGFS BONDS FUND est un Fonds Commun de Placement de distribution. Toutefois, le Conseil d'Administration de la société UGFS-NA du 20 novembre 2017 a décidé de modifier le mode d'affectation des résultats du fonds qui devient un Fonds Commun de Placement de type capitalisation.

Par conséquent les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées à compter de l'exercice 2018.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31.12.2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du Fonds UGFS BONDS FUND figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables « BTA » sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

Au 31/12/2020, le Fonds UGFS BONDS FUND ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît, également, comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. EXERCICE COMPTABLE

L'exercice comptable du fonds commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

5. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à **2 266 615 Dinars** et se détaille ainsi :

		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
CODE ISIN	Obligations et valeurs assimilées		1 982 244	2 130 215	75,58%
TN0008000630	BTA 6% 10-2023	100	93 080	98 686	3,50%
TN0008000630	BTA 6% 10-2023	250	232 700	250 741	8,90%
TN0008000366	BTA 6% 04-2024	500	480 750	514 600	18,26%
TN0008000572	BTA 6,7% 04-2028	200	189 600	203 025	7,20%
TN0008000572	BTA 6,7% 04-2028	300	284 400	304 455	10,80%
TN0008000598	BTA 6% 01-2024	208	191 568	210 765	7,48%
TN0008000580	BTA 6,3% 03-2026	249	229 578	252 415	8,96%
TN0008000580	BTA 6,3% 03-2026	2 500	150 000	158 400	5,62%
	EO ATB SUB 2017	1 500	60 000	62 554	2,22%
TN4J4VCBM140	EO ATTI LEASING 2016-2 A	3 750	70 568	74 574	2,64%
Titres OPCVM			134 783	136 400	4,84%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1271	134 783	136 400	4,84%
TOTAL			2 117 027	2 266 615	80,42%

EO : Emprunt Obligataire

BTA : Bons de Trésor Assimilables

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	2 719 623	96 915	76 596	2 893 134	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés					
Titres OPCVM	30 146			30 146	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Bons de trésor assimilables (BTA)	(279 300)			(279 300)	
Obligations de sociétés	(273 568)			(273 568)	
Titres OPCVM	(79 874)			(79 874)	668
* <u>Variation des plus ou moins-values latentes</u>					
Bons de trésor assimilables (BTA)					
Obligations de sociétés		(24 767)	844	(23 923)	
Titres OPCVM					
<u>Variation des intérêts courus</u>					
<u>Soldes au 31 décembre 2022</u>	2 117 027	72 148	77 440	2 266 615	668

Note 5-2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à **563 272 Dinars** et se détaille ainsi :

	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/20 22	% Actif net
Placements monétaires		550 374	550 949	19,55%
CONTRAT MOUDHARBA Best Lease 90 jours à échéance le 30/03/2023 au taux 8,27%	270	270 000	270 098	9,58%
Pension Livrée ATTIJARI 90 jours à échéance le 16/01/2023 au taux de 7,27%	1	200 324	200 769	7,12%
Pension Livrée ATTIJARI 90 jours à échéance le 21/01/2023 au taux de 7,27%	1	80 050	80 082	2,84%
Disponibilités	-		12 323	0,44%
Banque		0	12 323	0,44%
TOTAL			563 272	17,14%

Note 5-3 : Opérateurs créditeurs

Les opérateurs créditeurs au 31/12/2022 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	9 394	9 888
Rémunération du dépositaire	940	989
Total	10 334	10 877

Note 5-4 : Autres créiteurs divers

Les autres créiteurs divers au 31/12/2022 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	238	279
Rémunération du commissaire aux comptes	618	2 566
Etat, retenues à la source à verser	269	0
Total	1 125	2 846

Note 5-5 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2021

Montants	2 867 618
Nombre de parts	302 609
Nombre de copropriétaires	21

Souscriptions réalisées

Montant en nominal	2 833 930
Nombre de parts émises	283 393
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

Rachats effectués

Montant en nominal	3 645 410
Nombre de parts rachetées	364 541
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	845
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 800
Régularisation des sommes non distribuables	(182 512)
Frais de négociation de titres	0

Capital au 31/12/2022

Montant	1 888 272
Nombre de parts	221 461
Nombre de copropriétaires	24

Note 5-6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
Intérêts des obligations et valeurs assimilés	152 557	162 977
Revenus des titres OPCVM	5 929	8 280
Total	158 486	171 257

Note 5-7 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
Revenus des autres comptes à terme	0	14 146
Revenus des billets de trésorerie	0	4 678
Revenus des pensions livrées	6 463	32 997
Revenus du compte de dépôt	-411	692
Total	6 052	52 513

Note 5-8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
Rémunération du gestionnaire	37 372	48 161
Rémunération du dépositaire	3 737	4 816
Total	41 109	52 977

Note 5-9 : Autres charges

Les autres charges de l'exercice 2022 se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>
Redevance CMF	3 140	4 047
Rémunération du commissaire aux comptes	3 986	-9 747
Impôts & Taxes	45	15
Services bancaires et assimilés	427	624
Total	7 598	-5 061

6. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

6-1 : Données par Part et Ratios Pertinents

<u>Données par part</u>	<u>Exercice 2022</u>	<u>Exercice 2021</u>	<u>Exercice 2020</u>	<u>Exercice 2019</u>	<u>Exercice 2018</u>
Revenus des placements	0,743	0,739	0,623	0,696	0,676
Charges de gestion des placements	(0,186)	(0,175)	(0,129)	(0,145)	(0,151)
Revenus nets des placements	0,557	0,564	0,494	0,551	0,526
Autres charges	(0,034)	0,017	(0,037)	(0,041)	(0,032)
Résultat d'exploitation (1)	0,523	0,581	0,457	0,510	0,494
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,064)	(0,050)	0,074	(0,016)	(0,049)
Sommes distribuables de l'exercice	0,459	0,532	0,531	0,493	0,445
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,004	0,051	0,043	0,033	0,030

Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,062	0,015	0,000	0,000	0,006
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,066	0,065	0,043	0,033	0,036
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,589	0,647	0,500	0,543	0,530
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,066	0,065	0,043	0,033	0,036
Régularisation du résultat non distribuable	(0,012)	(0,005)	0,006	(0,002)	(0,006)
Sommes non distribuables de l'exercice	0,054	0,060	0,049	0,031	0,030
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,405
Valeur liquidative	12,727	12,214	11,623	11,043	10,519
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements / actif net moyen	1,26%	1,15%	1,21%	1,25%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	-0,11%	0,35%	0,36%	0,32%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,12%	3,83%	4,30%	4,38%	4,91%
Actif Net Moyen	3 257 251	4 591 421	5 020 586	4 800 653	4 814 507

6-2. Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire

La gestion de UGFS BONDS FUND est confiée à la société United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

En rémunération de ses services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 10.000 DT HT par an.

La gestion administrative et comptable d'UGFS BONDS FUND est confiée à la société Compagnie Gestion et Finance 'CGF' intermédiaire en bourse suivant une convention le liant à UGFS-NA.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2022 s'élève à 37 372 DT.

La fonction de dépositaire est confiée à la banque « Banque International Arabe de Tunisie - BIAT ». En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT facturée trimestriellement et calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 000 DT HT par an.

La rémunération du dépositaire au titre de l'exercice 2022 s'élève à 3 737 DT.